

AVIS A.1063

**Avis du Conseil de la Politique scientifique
concernant la stimulation de la recherche
dans les hautes écoles**

Entériné par le Bureau du CESW le 12 mars 2012

Au cours de la réunion du CPS du 7 octobre 2011, les représentants du Conseil général des Hautes Ecoles ont fait part de leurs préoccupations concernant l'adaptation du programme First Haute Ecole.

Mme M-C.BEX, chef de cabinet adjointe du Ministre J-M.NOLLET, qui assistait à la réunion, a souligné que le cabinet souhaitait mettre au point les outils les plus appropriés pour soutenir la recherche dans les hautes écoles et a suggéré que le CPS développe une réflexion générale à ce sujet.

En date du 17 février 2012, le Conseil a entendu un exposé des représentants du CGHE présentant le paysage des hautes écoles ainsi que la manière dont la recherche dans ces institutions est financée et organisée et proposant des pistes pour soutenir les efforts des hautes écoles en matière de R&D.

Le Conseil a décidé de rendre un avis d'initiative sur cette question.

PRESENTATION DU DOSSIER¹

Le paysage des hautes écoles

Les hautes écoles en Communauté française sont au nombre de 20 et sont réparties en 7 catégories : agronomique, arts appliqués, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique.

Leurs missions, définies par le décret de la Communauté française du 5 août 1995, sont de trois ordres :

- L'enseignement supérieur (niveaux 6 et 7 du cadre européen des certifications – bachelier et master) ;
- La recherche appliquée et les services à la collectivité ;
- La formation continue.

Le financement des hautes écoles par la Fédération Wallonie- Bruxelles est réalisé par des allocations annuelles globales telles que définies par le décret de la Communauté française du 9 septembre 1996.

Ces allocations annuelles globales servent à couvrir les frais de personnel, de fonctionnement et d'équipement des hautes écoles pour leurs activités d'enseignement, de recherche appliquée, de services à la collectivité, de formation continuée ainsi que les frais d'administration. Elles ne comportent pas d'enveloppe spécifique pour les activités de recherche.

L'organisation de la recherche dans les hautes écoles

La recherche dans les hautes écoles est financée par l'allocation de fonctionnement et/ou des ressources extérieures en provenance des entreprises ou des pouvoirs publics (First Entreprise, chèques technologiques, programmes mobilisateurs, programme de recherche collective, CWALITY notamment).

¹ La présentation du dossier et l'annexe du présent avis sont basés sur la note déposée par les représentants du CGHE.

Elle est généralement effectuée au sein des 17 centres de recherche associés à ces institutions (voir annexe).

Les catégories agronomique et technique ont créé en 1999 une cellule d'interface, l'ADISIF, pour les aider à participer aux programmes de recherche lancés par les pouvoirs publics et à valoriser les résultats. Ces deux catégories représentent l'essentiel des activités de recherche menées dans les hautes écoles, compte tenu des programmes financés par la Wallonie dans ces domaines.

Une volonté de renforcer les activités de R&D apparaissent néanmoins dans d'autres catégories d'enseignement. Ainsi, certaines hautes écoles développent, selon leurs spécificités, des projets de recherche sans s'appuyer sur un centre de recherche ni sur une interface, par exemple dans les secteurs sociaux, des langues, du paramédical, du pédagogique...

Il est intéressant de souligner que l'engagement dans des travaux de recherche n'est pas l'apanage exclusif du type long mais qu'il est plutôt à mettre en relation avec la formation initiale des enseignants et est susceptible de couvrir tous les secteurs couverts par les hautes écoles.

Il n'empêche que certaines hautes écoles n'effectuent pas ou guère de recherche, même si cette activité fait partie de leurs missions. En effet, les hautes écoles sont libres d'affecter leur budget comme elles l'entendent et donc de le consacrer exclusivement aux tâches d'enseignement.

AVIS DU CPS

Le CPS estime que le développement d'activités de recherche dans les hautes écoles est une nécessité pour plusieurs raisons :

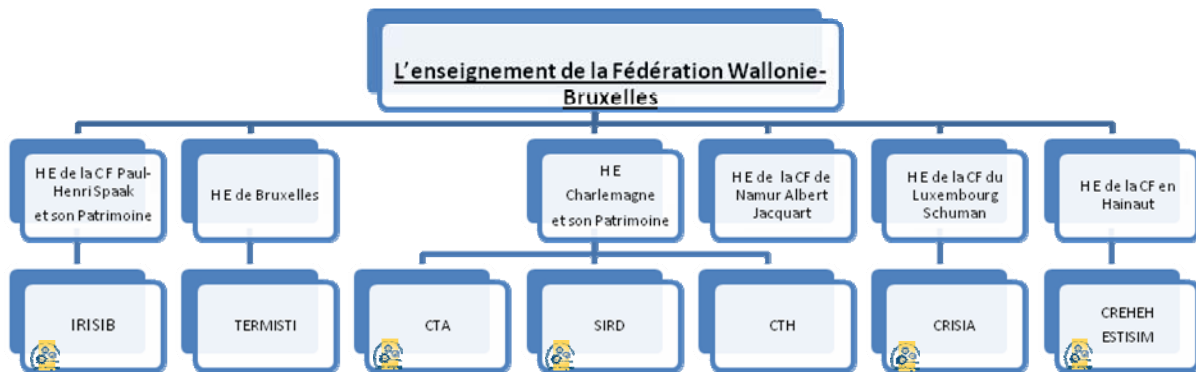
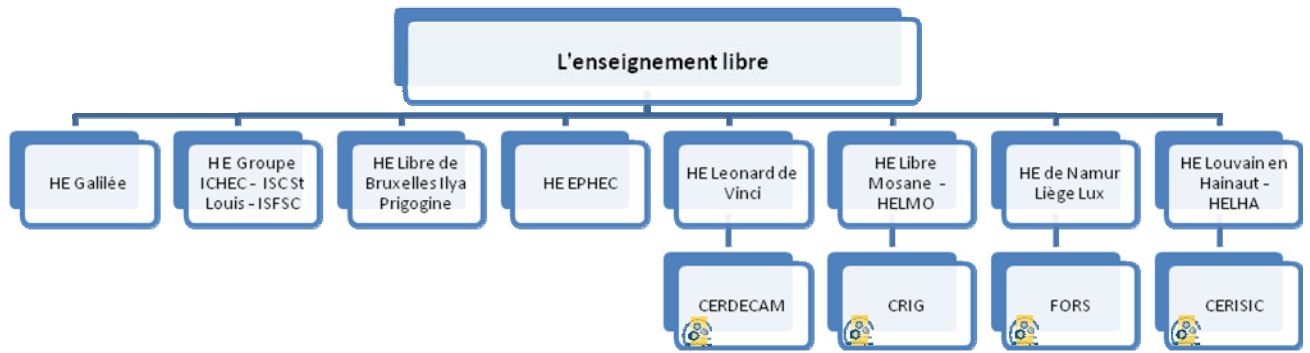
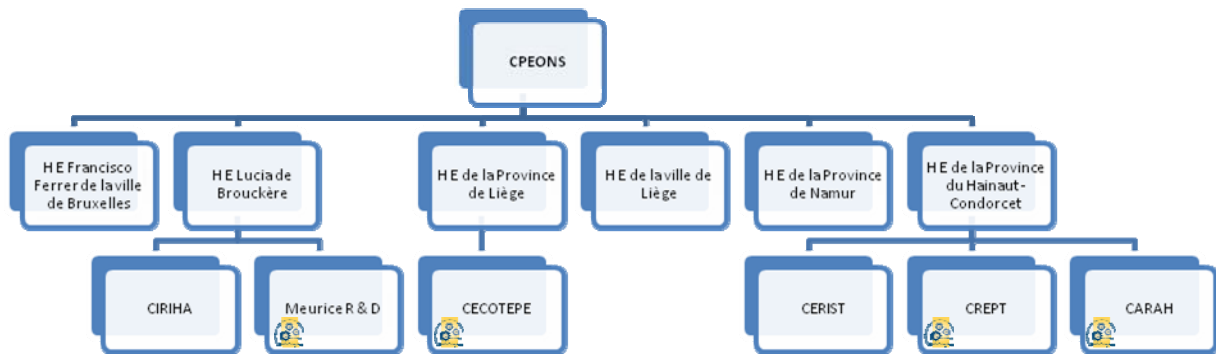
- Les activités de recherche appliquée enrichissent la compétence des enseignants et la formation des étudiants.
- Elles permettent de créer des liens privilégiés entre les hautes écoles, les entreprises, les universités et les centres de recherche belges et étrangers.
- Elles contribuent à l'acquisition de connaissances utiles à la société et peuvent avoir des retombées non seulement sur le développement économique mais aussi dans des domaines tels que l'agriculture, l'environnement, l'hygiène et la santé, etc.

Aussi, le CPS suggère aux Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre toutes les mesures susceptibles d'encourager les hautes écoles dans leurs efforts de recherche appliquée, quelle que soit la catégorie d'enseignement, et ce sans préjudice des soutiens octroyés aux autres acteurs de la recherche.

Parmi les pistes qui pourraient être explorées afin de renforcer les capacités de recherche des hautes écoles, on peut citer, entre autres, la conclusion de conventions de partenariat avec les universités, les centres de recherche agréés ou encore les centres de technologies avancées, portant notamment sur l'échange de personnel et l'accès à des équipements de pointe.

Le CPS préconise la création d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs concernés et chargé d'identifier les solutions les plus indiquées.

ANNEXE. Les HE et leurs centres de recherche associés dans le paysage Wallonie-Bruxelles



= membre de l'ADISIF